

Rapport annuel 2004

**Centre intercantonal
d'information sur les croyances
(CIC)**



Centre intercantonal d'information
sur les croyances et sur les activités
des groupements à caractère spirituel
religieux ou ésotérique

Boulevard Helvétique 27
CH — 1207 Genève

T +41 22 735 47 50
F +41 22 840 08 58
E info@cic-info.ch
I <http://www.cic-info.ch>

LE CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES (CIC), créé à la fin de l'année 2001 par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin, a conclu sa troisième année d'activité.

Depuis son ouverture en mai 2002, le CIC a traité près de 1000 demandes. Offrant ses services à des particuliers autant qu'à des professionnels, le CIC n'a eu de cesse d'adapter ses prestations en fonction des besoins des usagers. L'augmentation significative des demandes en provenance des écoles a ainsi conduit le CIC à créer à la fin de 2004 un espace de documentation et de consultation ouvert aux visiteurs. Dans une perspective de prévention et d'information, le CIC s'est également efforcé de développer du matériel didactique destiné à sensibiliser les adolescents à la problématique des nouveaux mouvements religieux.

En 2004, les demandes ont augmenté de 20%. Comme en 2003, les questions les plus fréquentes ont porté sur des mouvements et techniques « thérapeutiques » qui se réclament d'un retour à la spiritualité et qui proposent des méthodes de soins alternatifs. Prenant en compte cet intérêt et les préoccupations des particuliers et professionnels à l'égard des « nouvelles croyances thérapeutiques », le CIC a organisé, conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Genève, un colloque sur ce thème en automne 2004. Des représentants de la recherche en sciences humaines, du droit, des assurances privées et du milieu pharmaceutique ont fourni à un public spécialisé des outils permettant de cerner ce phénomène de société. Outre des thèmes qui sont aujourd'hui d'une brûlante actualité, tel le remboursement des médecines complémentaires par l'assurance de base (LAMal), le colloque a traité de la liberté thérapeutique et des pratiques interdites en Suisse. Il a mis en évidence le besoin d'information et de connaissance qui existe au sein de la population et des services publics à l'égard de ce domaine peu exploré.

Le CIC a également répondu à de nombreuses demandes portant sur les rapports entre les communautés religieuses et les institutions publiques. Il a pu vérifier en 2004 les interrogations croissantes que suscitent les questions de droit, en particulier dans le domaine de la liberté de croyance et dans celui du prosélytisme.

Poursuivant le développement de son fonds de documentation, le CIC se propose de le rendre encore plus accessible au public par la création d'un site internet interactif. Celui-ci permettra aux internautes de communiquer directement avec le CIC, de se tenir informé des colloques et conférences, d'accéder à des textes juridiques utiles ainsi qu'à de la documentation produite par le centre.

Structure légère et efficace, le CIC accumule à travers ses contacts et expériences des connaissances à la fois théoriques et pratiques qui ne sont pas disponibles par ailleurs. A l'écoute des personnes qui le sollicitent, il s'efforcera d'adapter continuellement ses prestations dans un souci de qualité du service public.

Genève, le 27 avril 2005

François Bellanger
Président
du Conseil de fondation



Nicole Durisch Gauthier
Directrice



Table des matières

<i>Rapport annuel 2004</i>	
Définition des sigles utilisés	7
I Introduction	8
<i>Le contexte religieux actuel</i>	
<i>La nécessité d'un centre d'information sur les croyances en Suisse</i>	
II Présentation du CIC	9
<i>Historique</i>	
<i>Mission et applications</i>	
<i>Le Conseil de fondation</i>	
<i>Le personnel</i>	
III Prestations du CIC	11
<i>Un service à l'écoute du public</i>	
<i>Elaboration et envoi de dossiers</i>	
<i>Diffusion d'une documentation personnalisée</i>	
<i>Interventions publiques</i>	
<i>Un centre de documentation et de consultation</i>	
IV Evolution des demandes : statistiques 2004	13
<i>Répartition des demandes par mois</i>	
<i>Répartition des demandes par canton</i>	
<i>Qui s'est adressé au CIC ?</i>	
<i>Sur quels types de questions ont porté les demandes adressées au CIC ?</i>	
V Collaborations et interventions	17
<i>Collaboration avec les administrations publiques</i>	
<i>Collaboration avec les universités et les HES</i>	
<i>Collaboration avec les établissements scolaires</i>	
<i>Collaboration avec des institutions suisses</i>	
<i>Collaborations internationales</i>	
VI Participation à des colloques et à des conférences de presse	19
VII Promotion du CIC	19
<i>Rencontre avec des autorités politiques</i>	
<i>Interventions dans les médias</i>	
<i>Colloque sur le thème « Les nouvelles croyances thérapeutiques »</i>	
<i>Divers</i>	
VIII Développement et objectifs pour 2005-2006	20

Rapport annuel d'activité 2004

Définition des sigles utilisés

CCNR-Canada : Centre de consultation sur les nouvelles religions, dépendant de la Faculté de théologie et des sciences religieuses de l'Université de Laval (Québec).

CEDOFOR : Centre de documentation et de formation religieuses, soutenu par les jésuites de Genève.

CESNUR : Centre d'études sur les nouvelles religions, réseau international d'associations de spécialistes des nouveaux mouvements religieux dirigé par l'historien et sociologue italien Massimo Introvigne, Turin.

CIAOSN : Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, institué auprès du Service public fédéral Justice de Belgique, Bruxelles.

CLIMS : Centre de liaison et d'information concernant les minorités spirituelles, association dont le siège est à Genève.

INFORM : Information Network Focus on Religious Movements (centre d'information sur les mouvements religieux), Londres.

INFO-SEKTA : Informations- und Beratungsstelle für Sekten und Kultfragen (Centre d'information et de conseils sur les sectes et les questions religieuses), soutenu par l'Eglise protestante et l'Eglise catholique ainsi que la Ville et le canton de Zurich.

MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Paris.

RELINFO : Evangelische Informationsstelle Kirchen-Sekten-Religionen (Centre d'information de l'Eglise protestante de Zurich sur les Eglises, les sectes et les religions), Zurich.

SDRE : Centre de recherche Société, droit et religion en Europe, Strasbourg.

UNADFI : Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu, Paris.

Vigi-Sectes : association chrétienne internationale de prévention et d'aide aux victimes des sectes.

I Introduction

Le contexte religieux actuel

La Suisse, comme d'autres pays occidentaux, connaît depuis plusieurs années un accroissement du nombre de groupes religieux et spirituels. Cette pluralisation du monde religieux a lieu aussi bien dans le cadre des traditions religieuses bien établies qu'en dehors des formes de religiosité conventionnelles. Les flux migratoires internes et externes expliquent certes en partie les transformations de la carte religieuse helvétique. Toutefois, le phénomène de la pluralisation religieuse ne saurait être correctement interprété sans tenir compte de l'augmentation et de la diversification des demandes spirituelles et religieuses dont la dissémination semble être en partie liée au recul des Eglises historiques.

Comme en tout temps, la souffrance humaine et en particulier la maladie interpellent le monde du religieux et du spirituel. En cette époque où la médecine scientifique a abandonné toute référence religieuse dans son univers conceptuel, il apparaît que la quête de santé et de guérison représente un élément central aussi bien des Eglises chrétiennes de type pentecôtiste ou charismatique que de nombreux nouveaux mouvements religieux. Mais s'il y a du médical dans les formes contemporaines de la religion, on peut aussi constater l'existence d'une dimension spirituelle dans de nombreuses thérapies proposées par des praticiens de la médecine alternative ainsi que dans des pratiques qui, de prime abord, en paraissent plus éloignées, telles que celles qui relèvent du « développement personnel ».

Outre le désir d'une santé meilleure et immédiate, dont l'intensité, les formes et le sens donné varient bien évidemment selon les groupes, la revendication d'avoir le choix de « sa » religion ou de « sa » spiritualité semble être un autre trait marquant des formes contemporaines du croire. A l'ère de l'individualisation et de la subjectivisation, les sociologues constatent que les individus en Occident se sentent de moins en moins concernés et liés par les doctrines, prescriptions morales et visions du monde que les Eglises historiques présentent comme des valeurs universellement valables. Sur le plan religieux, cela signifie que chaque personne qui le souhaite, qu'elle se dise chrétienne ou non, a la possibilité de trouver une foi ou des croyances à sa convenance. Cette évolution vers des formes religieuses « à la carte »,

bien que décrite en des termes souvent négatifs — on évoque la perte et la dévalorisation des points de référence, le « bricolage » auquel les individus se livrent, la nécessité d'assumer seul la responsabilité de ses choix —, constitue l'un des traits dominants de l'expression spirituelle contemporaine.

Cette désinstitutionnalisation au profit d'un développement du « marché » du religieux offre une réalité de plus en plus complexe à l'observateur. En Suisse, où règne un système relativement libéral dans le domaine du religieux, du droit d'association, ou dans celui de la santé, on observe, par exemple, que des « thérapies », dont la dimension spirituelle et ésotérique est importante, peuvent être remboursées par des assurances maladie privées. On y constate également le succès de salons du bien-être qui font la promotion de thérapies qui se réclament à la fois d'une médecine plus naturelle que la médecine universitaire et d'une spiritualité « plus authentique » que celle proposée par les grandes traditions religieuses.

La coexistence, dans les centres urbains, de croyances religieuses ou spirituelles de plus en plus nombreuses et plurielles, représente un défi pour l'avenir démocratique de notre société.

La nécessité d'un centre d'information sur les croyances en Suisse

Face à ces nouvelles réalités religieuses et spirituelles, il convient de disposer d'un centre proposant une documentation spécialisée et fiable. De nombreux pays européens, telles la France, la Belgique, l'Autriche, l'Italie ou l'Angleterre, disposent d'institutions de cette nature, souvent de taille nettement supérieure à celle du CIC et avec des spécificités nationales dans la façon d'appréhender la problématique. Le CIC, indépendant de toute confession religieuse, est de ce point de vue une structure unique en Suisse.

Le CIC représente le partenaire suisse d'un réseau de centres d'information présents dans toute l'Europe.

L'accès à une information objective et centralisée dans le domaine des croyances est indispensable pour saisir une situation complexe en perpétuelle évolution. Elle apporte un éclairage nécessaire sur le mode d'intégration (ou l'exclusion) des nouveaux mouvements religieux ainsi que sur les nouvelles doctrines et pratiques spirituelles, qui trouvent dans la sécularisation et l'individualisation de notre société une occasion de se développer. Un centre d'information tel que le CIC, grâce à ses activités, occupe une place de choix pour évaluer et répondre aux besoins et préoccupations de la population, des administrations, des écoles et des médias en matière d'information sur les Eglises et les mouvements religieux et spirituels et ceux-ci se révèlent importants.

Dans une société où la régulation ne se fait pas exclusivement par l'Etat, les nouveaux mouvements religieux et les techniques spirituelles cherchent à obtenir des reconnaissances ou des validations institutionnelles : statut d'ONG auprès des Nations Unies, reconnaissances cantonales, exonération fiscale, reconnaissance d'utilité publique, label eduQua, reconnaissance par des caisses maladie. Dans ce domaine aussi, une information détaillée et transparente sur les doctrines prônées, les pratiques utilisées et les activités des groupes religieux ou spirituels offre un éclairage utile dans l'analyse des procédures de reconnaissance.

Le CIC fournit de la documentation et des informations personnalisées aux services qui le sollicitent.

L'augmentation des techniques thérapeutiques à dimension spirituelle nécessite une attention particulière : le manque de compétence professionnelle, l'absence de contrôle concernant les formations dispensées ainsi que le déni de l'influence de facteurs sociaux et biologiques sur la santé et le bien-être des individus peuvent en effet conduire à des dérives.

Par le travail d'information et de terrain qu'il conduit, le CIC est en mesure de signaler et de prévenir des abus.

II Présentation du CIC

Historique

La nécessité de créer un centre d'information sur les croyances a été reconnue sur le plan cantonal, fédéral et européen.

Dans le canton de Genève, l'audit sur les dérives sectaires, commandité en 1996, mettait en évidence l'insuffisance d'informations neutres et objectives à disposition du public sur les activités des groupements à caractère religieux, spirituel et ésotérique. Une commission intercantonale ad hoc reçut mandat en 1999 d'établir la structure d'un tel centre qui, pour conserver sa neutralité, devait informer le public sans exercer des activités de soutien aux victimes.

Le Conseil fédéral a également encouragé la création d'une telle institution. Dans sa réponse* à la Commission de gestion du Conseil national en juin 2000, le Conseil fédéral saluait « tout particulièrement les efforts consentis par ceux qui, sans idées préconçues et sans méfiance, s'efforcent de faire des recherches et fournir des informations ».

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans la Recommandation 1412/1999 sur les « activités illégales des sectes », estimait aussi de son côté qu'il était primordial « de disposer d'une information fiable sur lesdits groupements, qui ne provienne exclusivement ni des sectes elles-mêmes, ni des associations de défense des victimes de sectes et de la diffuser largement au grand public ». Il appelait les gouvernements « à créer ou à soutenir, si nécessaire, des centres nationaux ou régionaux d'information sur les groupes à caractère religieux, ésotérique ou spirituel qui soient indépendants de l'Etat ».

Les affaires religieuses relevant, en Suisse, de la compétence cantonale et non fédérale, le CIC a été créé par la volonté et la collaboration des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin. Financé par ces quatre cantons, il s'est constitué, fin 2001, en une fondation sans but lucratif au sens des art. 80 et suivants du Code civil. Cette fondation, dont le siège est à Genève, est

* Réponse du Conseil fédéral au rapport de la CdG-CN : « Sectes » ou mouvements endoctrinants en Suisse — La nécessité de l'action de l'Etat ou vers une politique fédérale en matière de « sectes ».

soumise à la surveillance des autorités cantonales (organe de surveillance intercantonal). Le CIC possède un site internet: www.cic-info.ch.

En forgeant un instrument pertinent pour le public et pour les administrations de ces quatre cantons, le CIC comble un manque d'informations objectives dans le domaine religieux, spirituel et ésotérique, tout en constituant une documentation inédite, rigoureuse et utile à tous les acteurs de la société, en termes d'information et de prévention.

Mission et applications

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances a pour mission, notamment dans un objectif de prévention, de réunir et de diffuser de manière indépendante et neutre des informations sur la nature, les croyances et les activités des groupements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique, les entreprises qui leur sont liées, ainsi que sur les dérives sectaires. Cette information permet aux usagers de se forger une opinion personnelle et fondée.

Les données transmises ne servent pas aux mêmes fins selon le type d'utilisateur et la situation vécue.

Pour les particuliers, l'information peut revêtir un caractère préventif en cas de doute sur le bien-fondé d'une doctrine ou sur les agissements d'un groupe. Lorsque c'est la famille qui contacte le CIC à propos d'un proche, l'information sert avant tout à favoriser le dialogue et à éviter une approche agressive qui peut s'avérer extrêmement nuisible et contre-productive.

En proposant aux familles de prendre connaissance des conceptions et pratiques d'un mouvement dans lequel l'un des leurs est engagé, le CIC permet de maintenir le dialogue afin d'éviter une coupure radicale avec l'extérieur, conformément aux recommandations des spécialistes de la santé et des associations de défense des familles.

Informers les professionnels fait également partie de la mission et du travail quotidien du CIC. En effet, confrontés à un pluralisme religieux croissant, les administrations et organismes privés ne savent souvent plus

à quel type de mouvement ou de groupe ils ont affaire. Les professionnels qui s'adressent au CIC travaillent dans des domaines aussi divers que la santé, l'enseignement, l'information, la fiscalité, l'enfance ou le droit. Le CIC leur permet de disposer d'une documentation fiable qu'ils n'auraient ni le temps ni les moyens de réunir par eux-mêmes, d'où l'utilité d'un service spécialisé et polyvalent tel que le CIC.

Le CIC met à disposition des professionnels des informations objectives afin qu'ils puissent prendre des décisions fondées et conformes à la loi.

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est composé de huit membres, nommés par les Conseils d'Etat de leurs cantons respectifs:

Pour le canton de Genève:

- › M. François Bellanger, avocat et professeur à l'Université de Genève
- › M. Pierre Froidevaux, médecin et député au Grand Conseil
- › M. Eric Fuchs, professeur honoraire à l'Université de Genève (démission le 9 novembre 2004)

Pour le canton de Vaud:

- › M. Christophe Calame, professeur au Gymnase de Morges, formateur à la Haute Ecole pédagogique (HEP)
- › M. Roland Campiche, professeur honoraire à l'Université de Lausanne et directeur honoraire de l'Observatoire des religions en Suisse

Pour le canton du Valais:

- › M. Guy Luisier, recteur du Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice
- › Mme Véronique Zumstein, psychiatre-psychothérapeute à Sion

Pour le canton du Tessin:

- › Mme Michela Trisconi, historienne des religions

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois en 2004: le 9 mars et le 11 novembre.

Le personnel

L'année 2004 a été marquée par un changement de direction au CIC. Mme Nathalie Narbel, philosophe et historienne des religions (diplôme de l'Université de Genève), qui travaillait au CIC depuis janvier 2002 (à 75 % puis à 80 %), a quitté le CIC le 31 août 2004 pour s'engager dans une nouvelle voie professionnelle. Elle a été remplacée par Mme Nicole Durisch Gauthier, historienne des religions (doctorat ès lettres de l'Université de Genève), le 1er septembre 2004. Mme Durisch Gauthier travaille au CIC à 75 % en qualité de directrice.

Mme Brigitte Knobel, sociologue (licence de l'Université de Lausanne), a commencé ses activités au CIC le 1er juillet 2002 à 80 %.

M. Edgar Ma, psychologue (licence de l'Université de Genève), a effectué un stage professionnel à 80 %, financé par l'Office cantonal de l'emploi, du 1er septembre au 31 décembre 2004, au sein du CIC.

M. Aurel Maurer, étudiant à l'Université de Genève, travaille au CIC depuis le 1er mai 2003 à 20 %, en qualité d'assistant scientifique.

III Prestations du CIC

Un service à l'écoute du public

Les demandes adressées au CIC sont faites, la plupart du temps, par téléphone. Il arrive également que des personnes désireuses de s'informer se présentent au CIC, avec ou sans rendez-vous. Enfin, les demandes faites par courriel sont en augmentation.

Le CIC, dans un premier temps, écoute l'utilisateur afin de cerner au mieux ses besoins et attentes. Cette écoute et le dialogue qui s'ensuit sont très importants, car ils permettront au CIC d'orienter son travail et d'apporter une réponse et des conseils personnalisés aux demandes qui lui sont adressées. L'utilisateur, de son côté, sait aussi apprécier le contact téléphonique et le réconfort que celui-ci peut procurer. Enfin, le dialogue permet au CIC de rester en contact avec les préoccupations du public et d'obtenir des informations du terrain.

Chaque demande est ensuite enregistrée dans un index, puis traitée avec l'envoi d'une réponse à la demande présentée.

Le CIC répond tous les jours aux appels téléphoniques et aux messages qu'on lui adresse : il ne se réduit pas à une simple boîte aux lettres électronique.

Elaboration et envoi de dossiers

Lorsque l'utilisateur souhaite des informations générales sur un mouvement religieux ou spirituel, un dossier lui est proposé.

Le travail de recherche peut alors prendre plusieurs jours. En effet, afin de donner l'information la plus complète possible, le CIC recueille et analyse de façon systématique la documentation provenant de plusieurs sources :

- › Des mouvements eux-mêmes (ouvrages, brochures, sites internet, périodiques, entretiens)
- › De travaux scientifiques (encyclopédies, revues, ouvrages thématiques, articles)
- › De personnalités compétentes dans le domaine traité (professeurs d'université, professionnels de la santé, juristes, etc.)
- › Des centres de documentation spécialisés (CCNR-Canada, CESNUR, INFORM, RELINFO, CLIMS, INFO-SEKTA, SDRE, CEDOFOR, MIVILUDES, etc.)
- › Des médias (agences de presse, presse généraliste, émissions radiophoniques ou télévisées)
- › Des pouvoirs publics : autorités judiciaires (tribunaux administratifs, Tribunal fédéral, etc.), services de la santé publique, services des impôts, services de l'enseignement, institutions universitaires, commissions fédérales, commissions parlementaires françaises et belges
- › D'associations de défense des familles et/ou des victimes (UNADFI, Vigi-Sectes)

Le CIC peut également entreprendre un travail de terrain afin de récolter des documents, de l'information, et de s'entretenir avec des personnes responsables de mouvements ou membres de ceux-ci. Le CIC exerce ce type d'activité en adoptant un comportement irréprochable sur le plan déontologique : ses collaborateurs se présentent systématiquement, dans une volonté de transparence et de probité, en expliquant la mission du CIC, son mandat et ses objectifs.

Une fois la documentation rassemblée, le CIC élabore un rapport écrit de cinq à quinze pages, généralement structuré en quatre parties :

- › la première partie présente le mouvement tel qu'il se décrit lui-même ;
- › la deuxième partie présente une approche scientifique du mouvement, à partir d'extraits provenant d'études historiques, sociologiques, théologiques ;
- › la troisième partie propose des articles de presse généraliste sur le sujet ;
- › enfin la dernière partie présente l'avis des associations de défense des victimes qui dénoncent les agissements des mouvements qu'elles considèrent comme pouvant être répréhensibles, ainsi que la position d'institutions publiques suisses. Elle intègre, le cas échéant, des aspects problématiques ou contestés figurant par exemple dans les arrêts du Tribunal Fédéral ou du Tribunal Administratif. Les rapports parlementaires français et belge, qui contiennent des listes de mouvements, sont également systématiquement cités, étant donné qu'ils font partie de la documentation disponible. Néanmoins, le CIC attire l'attention des lecteurs sur le fait que, en tant que documents étrangers, ils n'ont pas de valeur juridique dans notre pays, et que les listes de mouvements qu'ils contiennent doivent être utilisées avec précaution.

De nombreux documents cités dans le dossier sont annexés au rapport afin que le client puisse les lire dans leur intégralité. Le CIC ne diffuse que des documents publics et publiés.

Les rapports ainsi présentés contiennent non seulement de la documentation provenant de plusieurs sources, mais également plusieurs points de vue, garantissant l'objectivité et le respect de la liberté de croyance. Ce procédé a pour but d'éviter une vision simplificatrice et unilatérale des minorités religieuses et de laisser au lecteur la liberté de se déterminer lui-même sur la valeur de la doctrine, des activités et des pratiques religieuses ou spirituelles.

Lorsque le CIC dispose déjà d'un dossier, une remise à jour des données est effectuée. Celle-ci consiste principalement à vérifier les adresses et contenus des sites internet, à ajouter des articles scientifiques ou de

presse, à réactualiser les adresses de contact et, lorsque des changements importants sont intervenus au sein de l'Eglise ou de la communauté, à reprendre contact avec les responsables pour disposer de données à jour.

Diffusion d'une documentation personnalisée

Outre la documentation sur les mouvements proprement dits, le CIC propose également une information personnalisée sur des problématiques en lien avec le monde religieux et spirituel contemporain.

- › Il renseigne les clients sur la position et la politique des pouvoirs publics, tant du point de vue fédéral que cantonal, à l'égard des nouveaux mouvements religieux et leur propose des textes de loi ou des ordonnances et règlements.
- › Il analyse l'aspect financier en donnant des informations sur les montants des cotisations, le coût des stages et des retraites proposés par des organisations spirituelles.
- › Il offre aux médias une information détaillée susceptible d'être utilisée immédiatement.
- › Il propose des bibliographies ciblées à des enseignants, étudiants, élèves et plus largement à toute personne intéressée.
- › Il informe des actes illicites éventuellement commis par une organisation, même si ceux-ci ont eu lieu dans d'autres pays.
- › Il renseigne les personnes sur leurs droits face aux dérives sectaires.
- › Il dirige les personnes qui le souhaitent vers un soutien institutionnel, médical, etc.
- › Il contacte, si nécessaire et si le client le demande, les services publics concernés (service de la protection de la jeunesse, service de police).
- › Il contribue également à garantir la liberté de croyance et à favoriser le dialogue : une meilleure connaissance des mouvements religieux minoritaires prévient en effet la méfiance du public et diminue les préjugés.

Par la documentation ciblée qu'il transmet également spontanément, il offre une information à toute entité administrative concernée :

- › Il informe les administrations susceptibles d'être concernées par une problématique, un courant de pensée, un dossier.

- › Il diffuse certains dossiers et articles de presse à des institutions avec lesquelles il collabore à l'étranger (MIVILUDES, CIAOSN, Info-Cult, UNADFI, etc).

Le CIC se préoccupe particulièrement de la réception de l'information qu'il diffuse. Il tient compte des remarques et des critiques qui lui sont adressées afin d'améliorer sans cesse le contenu de l'information, sa qualité et sa lisibilité. Le CIC se doit, dans un objectif d'efficacité et de qualité, de répondre au plus près des préoccupations des personnes qui le saisissent. Ce but sera continuellement poursuivi, les réponses adaptées, mises à jour et étayées.

Interventions publiques

Par les interventions publiques qu'il propose, le CIC fait connaître à un plus large public son existence et sa mission. Il présente également le fruit de ses recherches et réflexions sur des thèmes qu'il juge dignes d'intérêt, tels que « les nouveaux mouvements religieux dans les médias » ou la notion de « secte » en Suisse.

- › Il organise des interventions dans des établissements scolaires, des hautes écoles et des associations, dans un souci d'information et de prévention.
- › Il intervient dans le milieu scientifique, en particulier par le biais de son partenaire, l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne.
- › Il intervient dans des colloques et symposiums internationaux.

Un centre de documentation et de consultation

Pour réaliser ses tâches, le CIC a fourni dès son ouverture un travail important en vue de la constitution d'une documentation adéquate sur les mouvements religieux et spirituels. A cette fin, il n'a cessé et ne cesse d'enrichir son fonds de documentation, qui est désormais suffisamment important pour être ouvert au public. Le visiteur y trouvera :

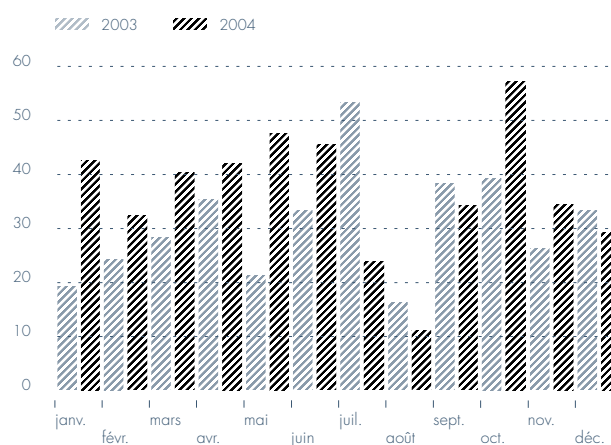
- › une bibliothèque spécialisée contenant des encyclopédies, des ouvrages de référence (historiques, sociologiques, théologiques et juridiques), des brochures, des rapports, des revues spécialisées ;
- › une documentation originale et diversifiée concernant plus de 220 sujets, dont près de 90 dossiers détaillés et complets sur des mouvements religieux ou spirituels ;

- › Des documents audiovisuels ;
- › De nombreux articles de presse ;
- › Des magazines consacrés au monde religieux contemporain ;
- › Des textes juridiques (lois, arrêts, jugements, ordonnances, règlements) en relation avec les mouvements et leurs pratiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, du prosélytisme, etc.

Le visiteur trouvera également au CIC des personnes capables de le conseiller dans ses recherches.

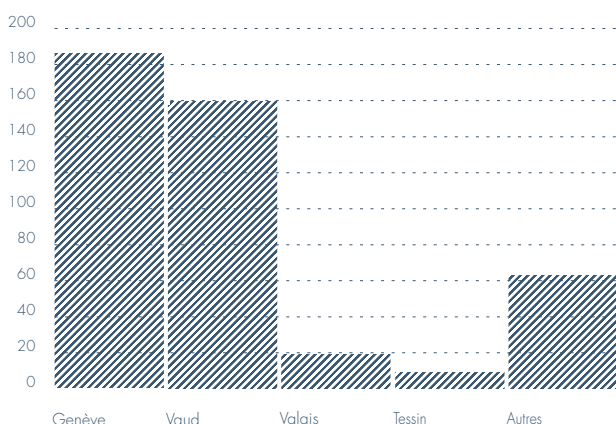
IV Evolution des demandes : statistiques 2004

Répartition des demandes par mois (comparatif 2003-2004)



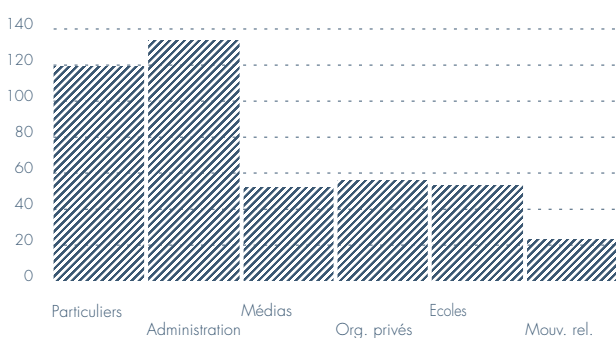
Le nombre des demandes a augmenté de 20 % par rapport à l'année 2003. Le CIC a répondu en 2004 à 437 requêtes (365 en 2003), soit une moyenne de 36 demandes par mois. Comme l'année précédente, c'est au mois d'août que le taux de demandes a été le plus bas. Le colloque que le CIC a organisé le 14 octobre en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève sur le thème « Les nouvelles croyances thérapeutiques » et la publicité qui l'a accompagné expliquent en grande partie le taux de requêtes très élevé du mois d'octobre.

Répartition des demandes par canton



Le nombre de demandes a augmenté dans les quatre cantons qui ont créé le CIC. La grande proportion des requêtes provient des cantons de Genève (43 %) et de Vaud (37 %). La catégorie « autres » concerne des demandes qui proviennent d'autres cantons romands (Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne) ou de pays européens francophones avec lesquels le CIC entretient des collaborations (France et Belgique). La proportion des demandes de cette dernière catégorie n'a augmenté que de 1 %.

Qui s'est adressé au CIC ?



Les demandes sont de diverses origines. Elles proviennent non seulement de particuliers, mais également de services administratifs, de médias, d'organismes privés, d'écoles et des mouvements religieux eux-mêmes.

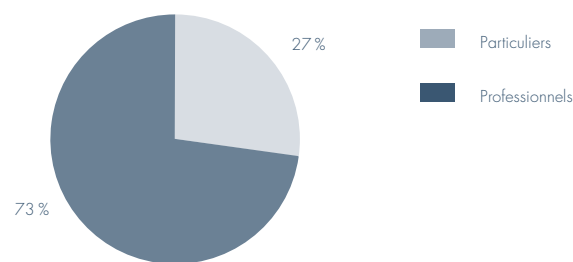
Etant donné le nombre croissant de requêtes provenant des milieux scolaires et universitaires, le CIC a introduit en 2004 la catégorie « écoles » dans ses statistiques.

1. Les particuliers (119 demandes)

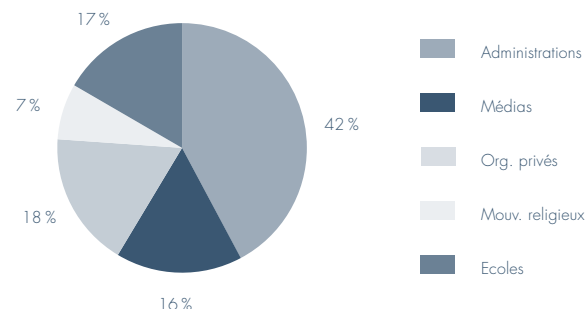
Un peu plus d'un quart des demandes sont d'origine privée (27 %). Il s'agit généralement de personnes qui souhaitent de la documentation sur un mouvement religieux ou une doctrine parce qu'un de leurs proches est engagé dans un mouvement (conjoint-e, enfants, amis, voisins), ou parce qu'ils sont eux-mêmes intéressés par une démarche spirituelle.

2. Les professionnels (318 demandes)

Demandes particuliers/professionnels, total des demandes: 437



Demandes professionnelles, total des demandes: 318



En 2004, le CIC a enregistré 318 demandes de professionnels, ce qui correspond à une augmentation de 28 % par rapport à 2003. Elles représentent près de trois quarts des demandes (73 %). Cette augmentation met en évidence le besoin d'information en matière religieuse dans le monde du travail. Elle révèle également la satisfaction des professionnels par rapport aux réponses fournies par le CIC.

a) Services de l'administration publique (134 demandes)

Près de la moitié des demandes professionnelles (42 %) proviennent de l'administration publique :

- › Le Secrétariat général et le cycle d'orientation du Département de l'instruction publique (DIP) du

- canton de Genève ont sollicité le CIC pour obtenir des informations au sujet d'organisations religieuses ou spirituelles.
- › Des assistants sociaux du service de la protection de la jeunesse du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève ont également contacté à plusieurs reprises le CIC dans le cadre de leurs activités professionnelles.
 - › Le Département des finances du canton de Genève a sollicité régulièrement le CIC dans le cadre des demandes de reconnaissance d'utilité publique d'organisations religieuses.
 - › La boutique d'information sociale de l'Hospice général a demandé au CIC une remise à jour de son répertoire des principaux lieux de culte du canton de Genève. Celui-ci est destiné à une diffusion dans le milieu médicosocial du canton.
 - › Le Tribunal tutélaire de Genève a demandé au CIC d'être témoin.
 - › Le service des frontaliers du canton de Genève a pris contact avec le CIC.
 - › Le service des agents de la ville et du domaine public de Genève s'est adressé à plusieurs reprises au CIC en raison d'une augmentation des demandes d'autorisation de manifester provenant d'institutions religieuses.
 - › Le bureau d'intégration des étrangers du canton de Genève a pris contact avec le CIC.
 - › Le service des relations extérieures de la ville de Genève a sollicité le CIC.
 - › Le centre de documentation en santé de la Faculté de médecine de Genève a recouru aux services du CIC.
 - › Les départements de santé publique des cantons de Genève (Département de l'action sociale et de la santé), Vaud (service du médecin cantonal), Valais (service de la santé publique), ainsi que des services médicaux spécialisés, ont demandé des informations spécifiques au CIC, en raison de l'importance de la dimension thérapeutique présente dans les nouveaux mouvements spirituels.
 - › Le service de l'intérieur, de la justice et du culte du DIRE dans le canton de Vaud s'est adressé au CIC.
 - › L'administration cantonale des impôts du canton de Vaud a sollicité à plusieurs reprises le CIC dans le cadre de demandes d'exonération.
 - › La commune de Lausanne s'est adressée au CIC.
 - › La police de sûreté du canton du Valais a demandé des renseignements sur des organisations religieuses ou spirituelles au CIC.
 - › Le service du développement économique et touristique du canton du Valais a sollicité le CIC.
 - › Le service de police de la ville de Neuchâtel s'est adressé au CIC.
 - › Le service juridique de la ville de La Chaux-de-Fonds a contacté le CIC.
 - › Le bureau du développement économique du canton du Jura s'est adressé au CIC.
 - › Différents services sociaux (centres LAVI, services d'aide aux requérants d'asile, institutions psychiatriques) des cantons de Genève, Vaud et Valais ont sollicité le CIC.
- b) Médias (52 demandes)
- Le CIC a répondu à 52 demandes provenant des médias (presse écrite, radio, TV), ce qui représente 16% des demandes professionnelles. Des journalistes, principalement de la presse écrite, mais aussi de la radio ou de la télévision, se sont adressés régulièrement au CIC pour la rédaction d'articles ou la conception d'émissions en rapport avec les mouvements religieux minoritaires, des techniques spirituelles, etc.
- En 2004, les médias suivants se sont adressés au CIC :
- › *La Tribune de Genève*
 - › *24 heures*
 - › *Le Matin*
 - › *La Côte*
 - › *Lausanne-Cités*
 - › *bonne nouvelle*
 - › *Protestinfo*
 - › *Info-Sud*
 - › *La Regione Ticino*
 - › *Corriere del Ticino*
 - › Radio suisse romande
 - › Radio Cité
 - › France 2
- c) Organismes privés (56 demandes)
- Des professionnels du secteur privé (avocats, médecins, psychologues, thérapeutes alternatifs, entreprises, services sociaux, ONG) ont également sollicité le CIC. Cette catégorie correspond à 18% des demandes professionnelles. Leurs questions ont concerné notamment

des mouvements thérapeutiques, des méthodes de développement personnel, des entreprises de coaching, des références bibliographiques et le prosélytisme dans le cadre du travail.

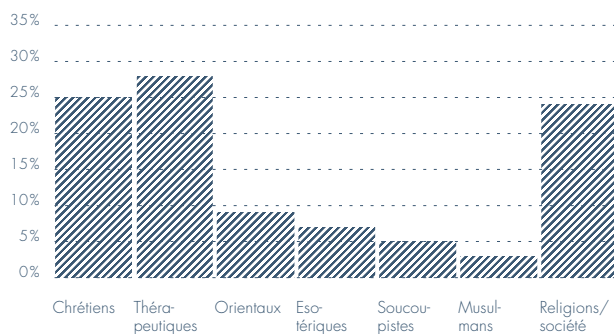
d) Ecoles et universités (53 demandes)

Le CIC a été sollicité à 53 reprises par des personnes travaillant dans des établissements scolaires et universitaires des cantons de Genève, Vaud, Valais et Neuchâtel (17%). Des enseignants et des élèves se sont adressés au CIC principalement pour la préparation de cours, d'exposés et de séminaires, mais aussi pour la rédaction d'articles et de conférences. Les demandes portaient principalement sur des nouveaux mouvements religieux ainsi que sur la notion de « secte ».

e) Mouvements religieux (23 demandes)

Enfin, 7% des demandes proviennent des mouvements religieux ou spirituels eux-mêmes qui souhaitent connaître, par exemple, la littérature scientifique disponible à leur sujet. Le répertoire des principaux lieux de culte de Genève, document élaboré par le CIC, a également suscité un vif intérêt.

Sur quels types de questions ont porté les demandes adressées au CIC ?



Comme en 2003, les mouvements « thérapeutiques » ont suscité le plus grand nombre de demandes (28%). Suivent de très près les mouvements chrétiens (25%), puis, en proportion plus faible, les mouvements orientaux (9%), les mouvements ésotériques (7%), les mouvements soucoupistes (5%) et les musulmans (3%). La catégorie « religions et société » représente 24% des demandes.

1. Les mouvements chrétiens (108 demandes)

Cette catégorie regroupe principalement les assemblées évangéliques, la plupart implantées en Suisse depuis plus de cinquante ans. Parmi elles, ce sont les pentecôtistes et charismatiques, à savoir des mouvements qui attachent une grande importance à l'émotion et aux pratiques de guérison, qui ont suscité le plus de demandes auprès des particuliers et des administrations.

2. Les croyances et mouvements « thérapeutiques » (121 demandes)

Cette catégorie comprend aussi bien des mouvements organisés qui se revendiquent comme religieux et dans lesquels la dimension thérapeutique figure au premier plan que des thérapies qui ne se présentent pas comme religieuses, mais que l'on peut qualifier de « spirituelles » en raison des références qu'elles font à des notions comme l'âme, l'aura, les esprits ou l'énergie universelle. A ce dernier groupe se rattachent également les techniques dites de développement personnel qui mêlent désirs de réussite et de réalisation spirituelle.

Ainsi, le travail du CIC ne concerne pas seulement les « nouveaux mouvements religieux » ou « mouvements religieux minoritaires ». Il s'étend également à d'autres croyances, celles qui se développent en dehors des religions organisées, principalement dans le domaine de la santé. Constatant le succès des « nouvelles croyances thérapeutiques » dans les médecines alternatives, leur visibilité croissante dans les médias, les librairies, les bibliothèques et les salons spécialisés, mais aussi le manque d'informations et d'outils à disposition des particuliers et des professionnels pour appréhender ce phénomène de société, le CIC a organisé, en automne 2004, un colloque sur ce thème en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève (pour plus de détails à propos de ce colloque, voir ci-après p. 23 et annexe I, p. 35).

3. Les mouvements orientaux (38 demandes)

Ces mouvements, notamment des groupes néo-hindouistes et néobouddhistes, se développent passablement dans notre pays où ils reçoivent un certain écho. Outre une philosophie de vie, ils proposent également des techniques centrées sur le bien-être physique et mental qui peuvent expliquer leur croissance actuelle.

4. Les mouvements ésotériques (30 demandes)

Ces mouvements, basés sur le principe de l'initiation, proposent généralement un programme d'enseignement pour parvenir à la sagesse divine. Ils se sont implantés en Suisse entre 1940 et 1960. Le CIC a également été sollicité au sujet de nouveaux mouvements ésotériques qui semblent se développer depuis une dizaine d'années.

5. Les mouvements soucoupistes (23 demandes)

Ces mouvements, qui intègrent une croyance aux extraterrestres, suscitent toujours intérêt et interrogations, en particulier auprès de particuliers (probablement fascinés par la science-fiction) et des médias.

6. Les mouvements musulmans (11 demandes)

Le CIC a reçu peu de demandes sur les mouvements musulmans, pourtant fort médiatisés actuellement. La présence de journalistes spécialisés au sein des rédactions ainsi que celle d'institutions qui renseignent spécifiquement sur l'islam expliquent en grande partie ce faible recours au CIC.

7. Religions/société (106 demandes)

Cette catégorie regroupe des demandes qui ne concernent pas un mouvement religieux ou spirituel particulier, mais portent sur des questions qui touchent plus généralement aux rapports des religions avec la société. On y trouve des statistiques (données du recensement), des questions d'ordre juridique (prosélytisme), des textes sur la liberté religieuse, la notion de «secte», des références bibliographiques ou encore des adresses de médecins psychiatres.

v Collaborations et interventions

Les collaborations, nationales et internationales, sont indispensables pour mener à bien le travail de recherche du CIC. Le phénomène de mondialisation, l'explosion des offres en matière de spiritualité sont autant de facteurs qui requièrent une prise en charge étendue de la problématique. Dans cette perspective, le CIC a tissé des liens avec des organismes, des institutions et des personnalités susceptibles de le soutenir dans ses recherches de documentation, afin de favoriser l'échange et le dialogue. Ces collaborations sont aussi

l'occasion pour le CIC de sensibiliser les intéressés à la notion complexe de «secte» d'un point de vue juridique, politique, sociologique et médiatique et de mettre celle-ci en perspective par rapport aux contextes cantonaux et fédéraux.

Collaboration avec les administrations publiques

1. Canton de Genève

- › Le CIC a développé des collaborations avec le Département de l'instruction publique (DIP), notamment avec des responsables de l'attribution du label suisse eduQua et le service des écoles privées.
- › Le CIC collabore aussi régulièrement avec la Direction générale de la santé. Il lui communique des dossiers sur certaines pratiques thérapeutiques complémentaires. En effet, selon l'article 5 du règlement d'exécution de la Loi genevoise sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 05.01), du 25 juillet 2001, les personnes qui exercent des pratiques complémentaires sont tenues de s'inscrire auprès du médecin cantonal qui leur délivre une attestation d'inscription. La Direction générale de la santé attend du CIC des informations au sujet des pratiques inscrites. Ce service, de son côté, nous communique des renseignements utiles quant à l'inscription des thérapeutes.
- › Sur conseil de la Direction générale de la santé, le CIC a rencontré le chimiste cantonal et le pharmacien cantonal de l'Etat de Genève le 15 janvier 2004.
- › Le CIC collabore régulièrement avec l'administration fiscale cantonale du Département des finances.
- › Le CIC a reçu le 6 mai 2004 M. Dominique Clavien, chef du service des agents de ville et du domaine public, pour un échange d'informations sur le prosélytisme.
- › Le CIC a signé le 17 décembre 2004 un accord de collaboration avec les Musées d'art et d'histoire de la ville de Genève dirigés par M. César Menz. Cet accord a pour objectif d'encourager et de développer la coopération scientifique et culturelle des deux institutions. Le CIC pourrait être sollicité lors d'expositions dans lesquelles le domaine religieux joue un rôle important.

2. Canton de Vaud

- › Le 25 mars 2004, Mme Knobel a présenté le CIC au service social de la ville de Lausanne.

Le CIC poursuivra et étendra les collaborations avec les administrations publiques, en particulier avec les administrations communales.

Collaboration avec les universités et les HES

1. Observatoire des religions en Suisse (Université de Lausanne)

- › Le CIC a signé le 2 septembre 2003 une convention de collaboration avec l'Observatoire des religions en Suisse (ORS) de l'Université de Lausanne. Cette institution universitaire, dirigée par Jörg Stolz, professeur de sociologie de la religion à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, a pour mission de faire de la recherche scientifique dans le domaine du religieux en Suisse. Le CIC, quant à lui, utilise les résultats de ces recherches pour remplir son objectif d'information au grand public. En 2004, les échanges et contacts entre ces deux partenaires aux rôles complémentaires n'ont cessé de se développer et de se consolider. Ainsi, le CIC a bénéficié régulièrement de la documentation de l'ORS pour l'intégrer dans ses dossiers. De son côté, le CIC a pu faire bénéficier son partenaire de ses connaissances concernant les interrogations et préoccupations du public à l'égard des nouveaux mouvements religieux et des spiritualités alternatives. Enfin, l'intégration, par l'ORS, du CIC dans un projet de recherche pour le programme « Pôles de recherche nationaux » (PRN) mis au concours par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) témoigne également du climat de confiance et de collaboration qui règne entre les deux institutions et des synergies qu'il sera encore possible de développer à l'avenir.

2. Université de Genève : section d'histoire des religions

- › Le professeur ordinaire d'histoire des religions, M. Philippe Borgeaud, a accepté le principe d'une collaboration avec le CIC. Celle-ci se concrétise par des participations à des programmes de formation. Mme Nathalie Narbel a d'ailleurs été chargée d'ani-

mer la journée du 30 avril 2004, dans le cadre du certificat de formation continue de l'Université de Genève, « Religions, cultures et communication », certificat organisé par la Faculté des lettres de l'UNIGE, section d'histoire des religions, en partenariat avec l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) Paris, section des sciences religieuses. Mme Nicole Durisch Gauthier est également intervenue à deux reprises, les 24 septembre et 1er octobre 2004, dans le 1er module du certificat. Cette forme de collaboration se poursuivra à l'avenir.

3. Université de Fribourg : science des religions

- › Mme Nathalie Narbel, invitée par Stéphane Lathion, est intervenue le 3 juin 2004 dans un séminaire de science des religions à l'Université de Fribourg.

4. Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) (HES)

- › A l'invitation de M. Claude Bovay, enseignant à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne, Mmes Nathalie Narbel et Brigitte Knobel ont animé un cours le 23 avril 2004. Cette expérience se renouvellera.

Le CIC s'efforcera de trouver continuellement de nouvelles participations et de nouvelles collaborations avec les universités et les Hautes Ecoles spécialisées.

Collaboration avec les établissements scolaires

- › En 2004, le CIC a été sollicité à de nombreuses reprises par des élèves des gymnases vaudois.
- › Il a également été saisi par des enseignants.
- › Mme Knobel s'est rendue le 11 mai 2004 au Gymnase de Beaulieu (Lausanne) pour y donner un cours sur la notion de « secte » dans le cadre de l'option complémentaire d'histoire et sciences des religions. Mme Narbel est intervenue le 17 mai 2004 au Gymnase du Burier (La Tour-de-Peilz). Des interventions du même type sont également prévues en 2005.

Collaboration avec des institutions suisses

- › Le CIC échange des informations bibliographiques avec la Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Université de Genève.

- › Le CIC collabore avec les Aumôneries des Hautes Ecoles (Université de Lausanne) du canton de Vaud.
- › Le CIC collabore avec le CEDOFOR (Centre de documentation et de formation religieuses) à Genève.
- › Le CIC échange des informations avec le bureau des ONG de l'Organisation des Nations Unies à Genève.
- › Le CIC échange des informations avec les centres LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions).

Collaborations internationales

- › M. Remy Delalande, de l'ambassade des Etats-Unis à Berne, a été reçu au CIC le 28 avril 2004. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un rapport annuel demandé par le Congrès américain sur la liberté religieuse en Suisse.
- › Info-secte, centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire, installé à Montréal, envoie de façon systématique au CIC des informations sur des articles paraissant dans la presse internationale. Le CIC le fait également en retour. D'autre part, des échanges concernant des mouvements installés en Suisse et au Canada ont lieu entre les deux institutions.
- › Le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles de Belgique, centre d'information dépendant du Ministère de la justice) est un proche partenaire du CIC. Les deux centres d'information dialoguent régulièrement par courriel et par téléphone et échangent des informations et des documents.
- › Le CIC collabore avec la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) à Paris. Cette dernière renvoie de façon systématique les personnes ayant des questions au sujet de mouvements établis en Suisse vers le CIC. Le 12 juillet 2004, Mme Narbel a reçu au CIC Mme Marilyne Deuxdeniers, responsable des questions de santé à la MIVILUDES.

- › Le CIC collabore avec l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) qui lui transmet de l'information, des documents, des articles de presse. Le CIC envoie également des articles de presse ou des dossiers au service de documentation de l'UNADFI.

VI Participation à des colloques et à des conférences de presse

- › Mmes Narbel et Knobel ont été invitées à représenter la Suisse, du 14 au 18 juin 2004, dans le cadre d'une réunion consultative européenne organisée à Bucarest sur le thème « Les organisations religieuses et l'ordre public dans les pays européens ». Mme Narbel y a présenté une conférence. Des contacts ont été établis avec des services européens traitant de la même problématique.
- › Mme Narbel a participé à la journée de l'Association suisse de sociologie des religions (ASSOREL) et des chercheurs de l'ORS le 18 mars 2004. Elle a été nommée coordinatrice du comité de recherche en sociologie des religions.
- › Mme Durisch Gauthier a participé le 22 octobre 2004 à la journée de travail organisée par l'Observatoire des religions en Suisse sur le thème « Le religieux en Suisse : nouvelles perspectives ».
- › Mme Durisch Gauthier a assisté, le 21 décembre 2004, à la conférence de presse organisée par l'Office fédéral de la statistique à Berne à l'occasion de la parution de l'étude de M. Claude Bovay intitulée « Le paysage religieux en Suisse ».

VII Promotion du CIC

En complément aux travaux de réponses aux demandes, le CIC assure un travail de promotion de ses objectifs et de sa méthode auprès des autorités politiques, des médias et des administrations, services publics, associations, etc.

Rencontre avec des autorités politiques

- › M. François Bellanger et Mme Nicole Durisch Gauthier ont été reçus le 22 novembre 2004 par M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique du canton de Genève, aux fins notamment d'exposer l'avancée des travaux du CIC. A partir de janvier 2005, sur décision du Conseil d'Etat genevois, le CIC relève en effet du Département de l'instruction publique comme département rapporteur en lieu et place du Département de justice, police et sécurité.

Interventions dans les médias

- › En 2004, le CIC s'est présenté à plusieurs reprises dans les médias (radio, TV, presse écrite).
- › Le 18 mai 2004, Mme Nathalie Narbel, MM. François Bellanger et Jörg Stolz ont répondu aux questions d'une dizaine de journalistes lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du CIC. La Télévision suisse italienne a programmé un court sujet sur le CIC.
- › Mme Narbel a été invitée le 18 mai 2004 à présenter le CIC dans le cadre de l'émission « On en parle » de la Radio suisse romande.
- › Le 21 mai 2004, Mme Narbel répondait à des questions relatives au CIC sur les ondes de Couleurs 3.
- › Le 28 mai 2004, Mme Narbel enregistrait une émission pour le compte de Radio Cité.
- › Fin août, Mme Narbel a accordé un entretien à M. Jean-François Mayer où elle faisait le bilan de l'expérience du CIC. Cet entretien est paru le 28 septembre 2004 sur le site internet de « Religioscope ».
- › Le 5 octobre 2004, Mme Nicole Durisch Gauthier répondait aux questions de Mme Géraldine Falbriard dans le cadre des matinales de la RSR. Le même jour, Mme Durisch Gauthier était interrogée par Mme Alexia Philipoz sur la chaîne privée valaisanne Canal 9.

Colloque sur le thème « Les nouvelles croyances thérapeutiques »

Pour compléter l'information personnalisée qu'il dispense au quotidien, le CIC a estimé nécessaire et utile d'organiser, en 2004, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève, un colloque consacré aux « Nouvelles croyances thérapeutiques ».

L'impulsion pour le choix du thème est venue du terrain. En effet, parmi les questions adressées au CIC en 2003 et 2004, les demandes d'information les plus fréquentes portent sur des mouvements ou croyances de type « thérapeutique », à savoir des nouvelles techniques de soin faisant intervenir une dimension spirituelle. Pour cerner ce phénomène de société dont l'ampleur est récente et qui se situe parfois à la frontière confuse entre liberté de croyance et exercice illégal de la médecine, les organisateurs ont invité des juristes, un anthropologue, un sociologue, un philosophe, un pharmacien, un représentant des assurances privées (voir programme en annexe). Outre des thèmes qui sont aujourd'hui d'une brûlante actualité, tel le remboursement des médecines complémentaires par l'assurance de base (LAMal), le colloque a traité de la liberté thérapeutique et des pratiques interdites en Suisse. Il a mis en évidence la complexité d'un phénomène où coexistent aspirations thérapeutiques et spirituelles ainsi que le besoin d'information et de connaissance existant dans la population et les pouvoirs publics.

Le CIC apparaît dès lors et de plus en plus comme un outil indispensable pour garantir une information rigoureuse dans ce domaine peu exploré.

Divers

Par ailleurs, le CIC a diffusé largement son rapport d'activité 2003 à des administrations et institutions pouvant être concernées. Il a également enregistré sa raison sociale dans des guides et répertoires officiels romands et suisses.

Enfin, de manière informelle, le CIC présente ses activités à chaque nouveau contact qu'il établit dans le cadre de son travail de recherche de documentation.

VIII Développement et objectifs pour 2005-2006

Les années 2005 et 2006 seront caractérisées par un accès facilité à la documentation produite et réunie par le CIC. Arrivé au terme de trois années d'existence, le CIC dispose en effet d'un fonds de documentation original et inédit dont il souhaite faire bénéficier plus largement le public. Outre l'espace de documentation et de consultation qu'il a ouvert aux visiteurs et qui sera continuellement enrichi, le CIC est en train d'élaborer un nouveau site internet interactif. Celui-ci permettra

aux internautes de communiquer directement avec le CIC, de se tenir informés des colloques et conférences traitant du religieux dans le monde contemporain, d'accéder à des textes juridiques utiles ainsi qu'à de la documentation produite par le centre.

En outre, le CIC poursuivra son travail d'information auprès du public, des administrations, des professionnels du secteur privé, des médias. Il sera attentif à améliorer constamment le contenu de l'information qu'il diffuse, en l'adaptant à la demande, en procédant à une actualisation nécessaire. Une enquête auprès des usagers, réalisée au printemps 2005, lui permettra de cerner d'encore plus près leurs besoins afin de leur répondre de la manière la plus ciblée possible.

De plus, le CIC continuera de développer des collaborations avec les universités romandes. Il participera, en tant que partenaire de l'Institut d'anthropologie et de sociologie de l'UNIL, au séminaire d'anthropologie médicale qui aura lieu durant le semestre d'été au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et à l'Université de Lausanne. Il aura aussi le souci de développer des collaborations et des conventions au niveau international afin de participer à la circulation de l'information.

Pour favoriser le débat, le CIC organisera au début de 2006 un colloque à l'Université de Genève sur le thème des « offres de guérison ».

Dans le domaine scolaire, le CIC proposera de nouveaux supports didactiques aux maîtresses et maîtres désireux de sensibiliser leurs élèves à la problématique des nouveaux mouvements religieux. Il prendra contact avec des enseignants d'écoles de différents degrés et cantons pour discuter de leurs besoins et attentes en la matière.

Fort de son expérience et de son réseau, le CIC occupera de plus en plus une position de relais entre les différents acteurs professionnels, privés et religieux de la société lui permettant d'exercer sa mission d'information et de prévention. Centre unique en son genre, le CIC accumule à travers ses contacts et expériences des connaissances à la fois théoriques et prati-

ques qui ne sont pas disponibles ailleurs. Dans le souci de faire bénéficier le public de ce savoir-faire, le CIC continuera de développer les contacts et les échanges avec les institutions et la population dont il s'efforcera de rester continuellement à l'écoute.

Le CIC développera ses collaborations avec les universités romandes, renforcera encore son rôle de relais entre les différents acteurs de la société et, surtout, s'efforcera de rester à l'écoute des personnes qui le sollicitent pour leur répondre de la manière la plus appropriée.